

Commune de BAYEL

Arrondissement de BAR-SUR-AUBE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Commune de Bayel****SEANCE DU 06 JUILLET 2015***Date de la convocation 30 juin 2015**Date d'affichage . 15 juillet 2015*

L'an deux mille quinze, le six juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, Maire

Présents Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Clarisse VARENNES, Monique PARENT, Monique VARENNES, Bernard MONNE, Christian WOLF, Daniel MASSON, Didier VERGEOT, Franck ORRIBE, Frédéric VINCENT, Michel GATINOIS, Serge ROUSSEL

Représentés Monsieur Jean-Luc MOUTOUVIRIN à Monsieur Serge ROUSSEL

Absent Monsieur Christophe THIERRY

Secrétaire Madame Anne GROSJEAN

06072015_1 - Rapport annuel 2014 du service de distribution d'eau potable
*Nombre de conseillers présents 13**Nombre de suffrages exprimés 14*

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le décret 95-635 du 6 mai 1995 lui fait obligation de présenter au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Ces obligations s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service.

Lesdits rapports seront, dans un délai de quinze jours, à compter de la présentation devant le Conseil Municipal, adressés à Monsieur le Sous-Préfet, à la DDT et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et mis à la disposition du public en Mairie.

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le fonctionnement du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2014.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE et APPROUVE** la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2014.

06072015_2 - Rapport annuel 2014 du service d'Assainissement
*Nombre de conseillers présents 13**Nombre de suffrages exprimés 14*

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le décret 95-635 du 6 mai 1995 lui fait obligation de présenter au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Ces obligations s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service.

Lesdits rapports seront, dans un délai de quinze jours, à compter de la présentation devant le Conseil Municipal, adressés à Monsieur le Sous-Préfet, à la DDT et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et mis à la disposition du public en Mairie.

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le fonctionnement du service d'assainissement pour l'exercice 2014.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE et APPROUVE** la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement 2014.

06072015_3 - Frais de scolarité pour l'année 2014/2015

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2014/2015, à savoir :

CHARGES DES ECOLES ANNÉE 2014/2015

École Maternelle de la Tuilerie	
Eau et assainissement	304.80 €
Pharmacie	40.75 €
Fournitures d'entretien	712.07 €
Fournitures scolaires	919.25 €
Entretien bâtiment	817.52 €
Contrat maintenance photocopieur	232.87 €
Transport collectif	199.31 €
Frais de télécommunication	563.51 €
Gaz et électricité	7.140.27 €
Investissement : Diffuseur sonore	224.30 €
Sous-total	11.154.65 €
Personnel – entretien des locaux	7.985.67 €
TOTAL	19.140.32 €

Année 2014/2015 : 20 élèves

Donc coût par élève = 957.01 € arrondi à 957 €

École Primaire François Valory	
Eau et assainissement	287.90 €
Gaz et électricité	4.415.30 €
Pharmacie	124.31 €
Fournitures d'entretien	824.14 €
Fournitures petit équipement (lit pliant + tableau triptyque émaillé)	615.01
Fournitures scolaires	1.276.68 €
Entretien bâtiment	1.334.52 €
Entretien photocopieur contrat copies	308.85 €
Fêtes et cérémonies	97.23 €
Frais de télécommunication	963.33 €
Transport collectif	1.187.17 €
Sous-total	11.434.44 €
Frais de personnel d'entretien	10.136.35 €
TOTAL	21.570.79 €

Année 2014/2015 : 37 élèves

Donc coût par élève = 582.99 € arrondi à 583 €

Dès lors, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BAYEL accueille 17 élèves de communes voisines :

- BAROVILLE 5 élèves en primaire et 5 élèves en maternelle,
- FONTAINE 2 élèves en primaire et 1 élève en maternelle,
- LIGNOL-LE-CHATEAU 1 élève en primaire et 1 élève en maternelle,
- JUVANCOURT 1 élève en primaire,
- BAR-SUR-AUBE 1 élève en maternelle (non dérogatoire),
- CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE 1 élève en primaire (non dérogatoire).

Ainsi une somme de 11.946 € devrait être remboursée à la commune de BAYEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs ainsi qu'il suit pour l'année 2014/2015 :
 - **Maternelle = 957 €**
 - **Primaire = 583 €**
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces frais.

06072015_4 - Mise en place d'une convention de transition entre l'Etat et la Commune de BAYEL pour l'accompagnement des demandes d'autorisation d'urbanisme

Nombre de conseillers présents 13

Nombre de suffrages exprimés 14

Considérant qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes d'autorisation d'urbanisme, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Mairie de BAYEL a fait le choix de rester autonome pour le traitement des demandes d'urbanisme, en refusant de confier l'instruction des dossiers au service dédié au sein du Conseil Départemental.

Dès lors, le Directeur Départemental des Territoires de l'Aube a proposé une convention de transition entre l'Etat et la Commune de BAYEL pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ainsi, pendant une période d'une année la Commune bénéficiera d'un accompagnement par la DDT subdivision de Bar-Sur-Aube sous la forme d'une visite d'un agent de l'Etat deux fois par mois, d'une assistance téléphonique, juridique et technique ponctuelle.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ENTERINE** la convention de transition avec l'Etat relative à un accompagnement des demandes d'autorisation d'urbanisme.

06072015_5 - Demande pour l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique sous contrat aidé

Nombre de conseillers présents 13

Nombre de suffrages exprimés 14

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif qui concerne notamment les collectivités territoriales prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...)

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est d'un an renouvelable deux fois (36 mois maximum), et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir, afin de renforcer l'équipe technique, dans les conditions suivantes :

- Poste d'adjoint technique polyvalent,
- Durée : 1 an renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

- Prise en charge de l'Etat à hauteur de 75%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » à compter du 1^{er} septembre, dans les conditions suivantes :
 - Adjoint technique polyvalent, (voir fiche de poste),
 - Durée : 1 an
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 h
 - Rémunération : SMIC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir avec la personne qui sera recrutée.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année.

06072015_6 - Demande de location salle socioculturelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande de mise à disposition gratuite de la salle socioculturelle pour le 31 décembre par Madame Blanche VUILLE afin d'organiser un « réveillon solidaire » dans le cadre de « l'équipe 12-15 Rural de Clairvaux,

Le Conseil Municipal après délibération,

- **CONSIDERANT** que la mise à disposition gratuite de la salle à un groupe de personnes qui n'ont pas le statut d'association Bayelloise va à l'encontre des décisions prises antérieurement, et risque de créer un précédent,
- **CONSIDERANT** que cela pourrait engendrer des soucis au niveau de l'assurance,
- **REFUSE** la mise à disposition gratuite et propose de louer la salle socioculturelle au tarif « bayellois » si un administré de la Commune prend la location et l'assurance du local à sa charge.

Vote 11 pour - 3 abstentions (D MASSON – D VERGEOT – B MONNE)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues :

- Des remerciements de la classe de CM1-CM2 et de son institutrice pour l'acquisition d'un tableau triptyque blanc,
- Point sur les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au « Quartier »,
- D'un don de fleurs de la part d'un commerce de Bar-Sur-Aube,
- De l'obligation d'une mise aux normes de défense incendie vu avec le SDIS, dans le village et ses écarts,
- D'une plainte d'une administrée relative au bruit salle socioculturelle,
- Des travaux de réfection à prévoir sur le château d'eau, des devis sont demandés.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19.35

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Anne GROSJEAN



Le maire,
Serge ROUSSEL

